

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 octobre 2022

Délibération n° 2022-93 bis

Président : Dominique MULLER
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63
Présents : 51
Pouvoirs : 7
Absent excusé : 1
Absents : 4

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 octobre 2022
Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

FINANCES

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE.

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

Le Président soumet aux Conseillers le projet des décisions budgétaires modificatives afférentes au budget principal et à un budget annexe.

Le détail apparait dans les tableaux ci-dessous.

Budget annexe Ordures Ménagères

NATURE	LIBELLE	DEPENSES			RECETTES			OBSERVATIONS
		PREVISIONS 2022	PREVISION AJUSTEE	MODIFICATION PROPOSEE	PREVISIONS 2022	MONTANT ATTENDU	MODIFICATION PROPOSEE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
022	Dépenses imprévues	230 000,00	229 000,00	-1 000,00				Frais bancaires supplémentaires - Moyens de paiement dématérialisés obligatoires
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	2 000,00	1 000,00			0,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT				0,00			0,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT								
TOTAL INVESTISSEMENT								
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

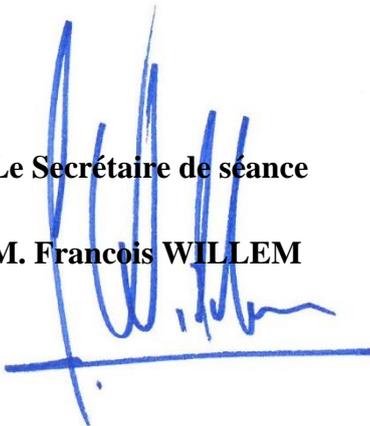
- d'adopter la modification budgétaire N°1 du budget annexe ordures ménagères.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 07 novembre 2022

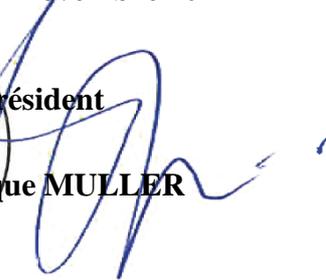
Le Secrétaire de séance

M. Francois WILLEM



Le Président

Dominique MULLER



Mise en ligne : le 10/11/2022

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20221027-2022-93-BIS-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022